

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010- 001****REGULARISATION DE POSTE**

Le Maire rappelle qu'un adjoint administratif 2^{ème} classe est en longue maladie depuis le 31 juillet 2007.

En décembre 2007, un adjoint administratif 2^{ème} classe intérimaire a été recruté pour pallier à cette situation.

Dans la mesure où cette situation perdure et puisque l'adjoint administratif titulaire peut, selon les termes de la loi, réintégrer un poste au sein de notre municipalité sans pour autant assumer celui-ci entièrement (mi-temps thérapeutique), il convient d'en prévoir les conséquences financières sur le budget 2010 et de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1er mars 2010 pour régulariser la situation.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION DE CREER UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010- 002****MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET MODIFICATION DES STATUTS PARTICULIERS
(ANNULATION DELIBERATION 2008-50)**

Le Maire donne la parole à Madame DAO-LENA qui rappelle au Conseil Municipal que :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet
- 1 poste d'adjoint technique pour besoins occasionnels à temps complet
- 4 postes d'adjoints administratifs 2^{ème} classe à temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE PAR 14 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION D'ADOPTER LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010- 003

OFFICE DE TOURISME

Le Maire donne la parole à Madame Dao-Léna.

Celle-ci rappelle que Villars est doté depuis plus de 15 ans d'un syndicat d'initiative dont le siège social se trouve en mairie.

Madame Graglia a été responsable de ce syndicat et nous la remercions pour le travail réalisé. Cependant, avec les années qui s'écoulent, le potentiel villarois a pris de l'ampleur. Il n'est pas utile ici de faire le récapitulatif des travaux réalisés pour mettre en valeur notre patrimoine.

C'est pourquoi nous avons demandé à deux reprises (septembre 2009) à Madame Graglia d'organiser une réunion du syndicat afin d'opérer les mutations nécessaires. Sans réponse, nous avons attendu jusqu'en janvier 2010 et avons annoncé à la population la création de l'office de tourisme.

A ce jour, une convention est à la signature des maires de Massoins, Malaussène, Thiery et Villars sur Var.

Il s'agit donc de créer maintenant l'office de tourisme

OUI L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION D'ADOPTER L'OUVERTURE DE L'OFFICE DE TOURISME A VILLARS SUR VAR.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010- 004****REGIE DES GITES COMMUNAUX**Le Maire donne la parole à Monsieur Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Concernant la gestion financière des gîtes, et suite aux explications de Monsieur le comptable public, il apparaît obligatoire :

- 1° De fixer le montant maximum de la régie municipale des gîtes. Cette dernière ne devra pas dépasser la somme de 5 000 €.
- 2° D'acquérir un coffre qui sera installé en mairie dans un endroit sûr. Il convient donc d'acheter ce coffre et de décider ensuite de son lieu d'installation.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION DE LIMITER A 5 000 € LA REGIE MUNICIPALE DES GITES ET D'ACHETER UN COFFRE QUI SERA INSTALLE EN MAIRIE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010- 005****CCAS**

Le Maire donne la parole à Madame Liliane Pettenaro, membre du CCAS.

Celle-ci rappelle que la municipalité dispose du droit de cofinancer les activités du CCAS. C'est pourquoi, pour cette année, il est proposé de verser en fin d'année une subvention de 3 300 € si le CCAS présente une balance déficitaire durant ses réalisations 2010.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION DE VERSER LA SOMME DE 3 300 € AU CCAS SI CELUI PRESENTE DES COMPTES DEFICITAIRES DURANT 2010.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010- 006****FOOTBALL CLUB DES VALLEES VAR VAIRE**

Le Maire donne la parole à Monsieur Pierre Raballo :

Celui-ci informe le Conseil Municipal que le Football Club des Vallées Var Vaire demande que la commune de Villars Sur Var, comme chaque année, règle sa quote-part de participations au transport des licenciés du club.

Ce montant s'élève cette année à 192.00 euros.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE /
~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION DE REGLER LA SOMME DE 192 € AU
FOOTBALL CLUB DES VALLEES VAR VAIRE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-007****MONTAGN'HABITS**

Le Maire donne la parole à Madame Joëlle Caversazio :

Celui-ci informe le Conseil Municipal que l'association Montagn'Habits a collecté 4860 kilos de textiles sur la commune en 2009. Montagn'Habits prend en charge les coûts de collecte et d'élimination ou de recyclage du linge.

Afin d'aider cette association à poursuivre son action environnementale, il convient de leur octroyer une subvention d'un montant de 100 €.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION D'ACCORDER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 100 € A L'ASSOCIATION MONTAGN'HABITS POUR L'ANNEE 2010.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-008****SUBVENTIONS**

Le Maire donne la parole à Madame Pettenaro Liliane, Adjointe :

Celui-ci informe le Conseil Municipal que la commune est sollicitée par la Banque Alimentaire et par l'Association des amis du rail azuréen pour une subvention.

En conséquence, le Maire propose pour l'année 2010, une subvention de :

- 1- 200 € pour la Banque Alimentaire
- 2- 50 € pour l'Association des Amis du Rail Azuréen

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE /
~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION D'ACCORDER UNE SUBVENTION DE 200 €A
LA BANQUE ALIMENTAIRE ET DE 50 €A L'ASSOCIATION DES AMIS DU RAIL AZUREEN.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-009****FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Maire donne la parole à Madame Dao-Léna, Adjointe.

Celle-ci rappelle que la fondation du patrimoine dispose de moyens d'interventions uniques pour aider à la mise en valeur du patrimoine bâti. C'est pourquoi la commune souhaite adhérer à cette fondation. La cotisation annuelle s'élève à 50 € pour une commune de moins de 1000 habitants.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION D'ADHERER A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR UN MONTANT DE 50 € ANNUELS.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-010

SEÏSME D'HAÏTI, AIDE AUX COMMUNES SINISTREE

Considérant les dramatiques conséquences du séisme d'Haïti du 12 janvier 2010 pour les collectivités haïtiennes, le Maire propose à l'assemblée délibérante que la commune de Villars sur Var s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Le conseil municipal accorde donc une subvention d'un montant de 100 € à l'association « carrefour des communes ». A la fin de l'opération, la commune peut demander un bilan financier indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

Le Maire rappelle que la commune a participé matériellement au soutien pour Haïti le dimanche 31 janvier 2010 avec les associations villaroises.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION D'ACCORDER UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 100 € A L'ASSOCIATION « CARREFOUR DES COMMUNES ».

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-011

SICTIAM

Le Maire donne la parole à Mme Pettenaro qui informe les membres du conseil municipal que le Comité Syndical du SICTIAM, qui s'est tenu en date du 4 décembre 2009, a décidé d'approuver l'adhésion des collectivités et établissements suivants et ce, en application de l'article L5211-18.1 : mairie de Coaraze, mairie de Chateaufort, mairie de Trans en Provence, centre de gestion de la FPT06, syndicat mixte de la Colmiane, office de tourisme de la Colle sur Loup, Office de tourisme de Mougins, mairie de Beausoleil et mairie de Roquebrune sur Argens.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer sur ces adhésions.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PRINCIPE DE L'ADHESION AU SICTIAM DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS SUIVANTS : MAIRIE DE COARAZE, MAIRIE DE CHATEAUVERT, MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE, CENTRE DE GESTION DE LA FPT06, SYNDICAT MIXTE DE LA COLMIANE, OFFICE DE TOURISME DE LA COLLE SUR LOUP, OFFICE DE TOURISME DE MOUGINS, MAIRIE DE BEAUSOLEIL ET MAIRIE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-012**ECOFESTIVAL A VILLARS SUR VAR**

Le Maire donne la parole à Monsieur Depretz, membre de la commission animation et environnement. Celui-ci rappelle les orientations écologistes de la majorité municipale.

Comme l'a indiqué M. le Maire lors de son discours des vœux à la population, les élus de la majorité constatent avec grand regret que tous les pays du monde ne se sont pas mis d'accord pour réussir le sommet de Copenhague.

En effet, il apparaît que les intérêts financiers et industriels passent avant la sauvegarde de la planète et l'avenir de nos enfants et nos petits enfants.

C'est pourquoi, depuis l'année 2000, sans attendre des résultats venus d'en haut, nous avons entrepris d'intervenir dans tous les domaines de l'environnement, à savoir :

- Commune déclarée officiellement hors OGM.
- Secteur viticole.
 - Achats de terres à vignes AOC et installation d'un jeune viticulteur.
 - Stages d'insertions pour demandeurs d'emplois et remise en état des espaces à vocation viticole et autres espaces agricoles.
 - Soutien aux activités associatives qui rassemblent des viticulteurs amateurs ou professionnels.
 - Projet d'un centre culturel d'interprétation de la vigne.
 - Projet d'un lieu de formation aux métiers de la vigne.
 - Projet d'oenotourisme.
- Secteur élevage.
 - Remise en état de la vacherie de Douinas.

- Remise en eau de la dite vacherie et remise en état des abreuvoirs avec installation de citernes.
- Remise en pâturage de 18 hectares de forêts.
- Secteur arboricole et tout particulièrement les oliviers.
 - Recherches de nouvelles sources et ressources en eau.
 - Plantation d'arbres et sensibilisation à l'entretien arboricole.
 - Remise en état du moulin à huile afin de relancer la production d'huile AOC de Nice.
- Secteur de l'énergie.
 - Commune pilote AGIR pour les économies d'énergies.
 - Gestion d'AGIR avec soutien d'un facilitateur.
 - Installation d'économiseurs d'énergie d'éclairage public.
 - Installation d'un sas de régulation de température à la Mairie.
 - Installation d'un poteau éclairage public photovoltaïque.
 - Gestion informatisée des consommations.
- Secteur des déchets verts et ménagers.
 - Installation d'abri à conteneurs d'OM dans les quartiers :
 - ◇ Boulevard Paul Fabry.
 - ◇ Avenue Bischoffsheim.
 - ◇ Route du Savel.
 - ◇ Quartier Le Suyet.
 - ◇ Quartier La Chaudanne.
 - ◇ Quartier de la Gare.
 - Vente pour 10 euro de composteurs individuels à 40 familles.
 - Récupération des vêtements (Montagn'Hâbits) uniquement sur Villars sur Var
- Secteur de l'eau potable, d'arrosage et d'assainissement.
 - Réhabilitation des canaux d'arrosage.
 - Busages partiels de canaux d'arrosage vétustes.
 - Réhabilitation des stations d'épuration.
 - Installation d'un assainissement par roseaux filtrants.
 - Réhabilitation des collecteurs d'assainissement.
 - Remplacement de réseaux d'eau potable.
 - Réhabilitation de bassins d'eau potable.
 - Désinfection de l'eau par Ultras Violets.
 - Soutien aux activités, aux foires agricoles pour promouvoir les pratiques agricoles et d'élevage ainsi que les activités artisanales et les métiers anciens.
- Création d'un office de tourisme pour développer :
 - ◇ Les circuits de visites à la ferme.
 - ◇ La promotion des produits locaux vinicoles dans le cadre du projet du Domaine de la Source.
 - ◇ Le maraîchage.
 - ◇ L'élevage ovin.

Le Maire donne la parole à Mme Dao-Léna, deuxième adjointe.

Pour compléter ce travail de longue haleine et afin que nos concitoyens prennent conscience de la nécessité de se tourner de plus en plus vers des pratiques différentes et des modes de vie susceptibles de protéger notre environnement, la municipalité a accepté de recevoir une association qui avait organisé un éco festival l'an passé à St Jeannet dans les Alpes-Maritimes.

Cette association : « Le Pôle d'Economie Solidaire » a souhaité travailler avec les associations sensibles aux questions de l'environnement, de la sauvegarde de notre patrimoine, et désireuses d'apporter leur contribution pour la mise en place d'un éco festival, cette année à Villars-sur-Var.

A cet effet, a été réunie la commission extra municipale d'animation pour coordonner l'opération.

La municipalité a donc réuni la commission animation qui comprend donc maintenant des élus, des associations. Des particuliers ont désiré participer à cette manifestation qui se déroulera le dernier week-end de juin.

La municipalité souhaite participer à cette opération très intéressante et met en place un budget de participation qui nécessite une demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA.

Les dépenses s'élèveraient pour la commune, à :

Répartition des dépenses :

<u>Dénomination</u>	<u>Montants évalués</u>
Rubalise	30 €
Participation carburant	50 €
Participation à spectacle.....	1 000 €
Participation projection film	400 €
Participation Sacem	400 €
Participation affiches	1 400 €
Participation photocopies couleurs	350 €
Participation ramettes papiers	20 €
Participation dépenses déplacements	400 €
Alimentation	50 €
Participation frais de publicité	400 €
Mise à disposition du personnel.....	1 500 €
technique communal	
Mise à disposition salles, terrains, matériel	2 000 €
Mise à disposition secrétariat communal	1 000 €
Eau, électricité, etc	600 €
Total des dépenses communales	9 600 €

Plan de financement :

Dépenses communales totales	9 600 €
Subvention Régionale	5 500 €
Part communale :	4 100 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ECOFESTIVAL DU MOIS DE JUIN 2010.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-013

CHENIL SERVICE : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le Maire donne la parole à Madame Dao-Léna, Adjointe.

Celle-ci précise que la commune est dans l'obligation soit de disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

Ne disposant pas d'une fourrière sur Villars-sur-Var, la commune a pris contact avec Chenil Service qui a proposé un contrat de prestations de services.

Afin d'éviter toute demande d'intervention injustifiée, la commune doit avoir un délégué.

L'association Assit' Animaux, représentée par Madame Véronique Tapia, Présidente, s'est donc portée volontaire. Cette dernière pourra ainsi, en amont, effectuer un travail de recherche de propriétaire, voire une recherche d'adoption, avant de faire appel directement à la fourrière.

Le coût annuel de cette prestation, pour une commune comprenant entre 501 et 1000 habitants, est de 1 172.95 € HT.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ DE SIGNER LE CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC CHENIL SERVICE POUR UN MONTANT DE 1172.95 €HT ANNUELS ET DE DESIGNER L'ASSOCIATION ASSIST' ANIMAUX COMME DELEGUEE DE LA COMMUNE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-014****ACQUISITION DE MATERIEL ASSOCIATIF**

Le Maire donne la parole à Monsieur Barralis Patrick.

Celui-ci rappelle que la municipalité souhaite améliorer et rénover son parc de chaises et tables.

A ce jour, il serait nécessaire d'acquérir 25 tables et un chariot de 120 chaises pliantes.

Plan de financement : Montant des achats : 4 131.82 € TTC

Soit 3 454.70 € HT

Subvention Région : 2 418.29 €

Part communale TTC : 1 713.53 €

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ L'ACQUISITION DE 120 CHAISES ET 25 TABLES POUR UN MONTANT TOTAL DE 4 131.82 €TTC.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-015

ACQUISITION DE JARDINIERES

Le Maire donne la parole à Monsieur Fernandez.

Celui-ci rappelle que la municipalité souhaite compléter son parc de jardinières afin de fleurir le village dès le printemps.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

Plan de financement : Montant des achats : 2 870.40 € TTC
 Soit 2 400.00 € HT
 Subvention Région : 1 680.00 €
 Part communale HT : 720.00 €
 Avance TVA : 470.40 €

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ L'ACQUISITION DE JARDINIERES POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 870.40 €TTC.

VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-016

ACQUISITION DE BANCS POUR LE JEU DE BOULES

Le Maire donne la parole à Madame Pettenaro.

Celle-ci rappelle que la municipalité souhaite installer des bancs au jeu de boules.

Cette démarche se déroulera sur deux exercices.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

Plan de financement : Montant des achats : 799.26 €TTC
Soit 668.28 € HT
Subvention Région : 467,00 €
Part communale HT : 201.28 €
Avance TVA : 130.98 €

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ L'ACQUISITION DE BANCS POUR UN MONTANT TOTAL DE 799.26 €TTC.

VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-017

POLITIQUE SOCIO CULTURELLE DE LA COMMUNE

Le Maire donne la parole à Mme Dao-Léna.

Celle-ci rappelle que la commune de Villars-sur-Var a mis en place un dispositif d'aide matérielle et morale concernant l'animation, la culture, le patrimoine, l'école, qui dépendent en très grande partie du monde associatif.

Celui-ci est extrêmement développé. En effet la quasi-totalité des associations est logée dans des bâtiments communaux.

Par ailleurs, un système d'aide financière en direction de chaque association et en fonction de compte rendus d'activités permet de pérenniser les activités culturelles, sportives, patrimoniales qui développent le renom de la commune et les rencontres intergénérationnelles très conviviales tout autant entre les villarois eux-mêmes qu'avec les villarois et d'autres habitants de communes proches ou plus éloignées.

Les activités carnavalesques, les foires artisanales et agricoles, les manifestations du livre et des contes, les kermesses du CCAS, les critériums de montagnes montrent bien ce fourmillement d'idées et d'actions qui caractérisent toujours notre commune.

Le jumelage avec la commune de Cherasco en Piémont engendre des déplacements, des échanges culturels et scolaires qui prennent de plus en plus d'ampleur et qui nécessitent le soutien de la municipalité.

L'école présente régulièrement des projets d'animation pédagogique en direction des enfants, comme les projets « environnement » qui permettent de poursuivre l'éducation des enfants villarois sur ce sujet et participer ainsi à la lutte contre toutes les pollutions.

L'association qui s'occupe du Centre de Loisirs et de l'accompagnement des enfants est reconnue par diverses instances dont la commune de Villars-sur-Var qui contribue régulièrement à son fonctionnement.

Les associations pensent toujours aussi à leurs aînés ou à leurs petits et ne lésinent jamais sur les investissements en leur direction. La commune subventionne toujours ces initiatives qui deviennent partie prenante de la vie de notre commune rurale.

La commune investit dans les matériels de sonorisation, de banquets (tables et chaises) et met régulièrement à disposition gratuitement les locaux municipaux ainsi que les Agents techniques et administratifs.

La politique d'aide et de soutien de la commune à ces activités est donc régulière, soutenue et va en s'amplifiant. C'est pourquoi comme chaque année, la municipalité de Villars-sur-Var sollicite le Conseil Régional qui a toujours su prendre en considération cette démarche d'accompagnement et d'aide.

Le plan de financement annuel sur ce secteur divers et multiple est donc le suivant :

Dépense totale :	14 300 €
Subvention Région :	10 010 €
Part communale :	4 290 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION, LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COMMUNE ET LA PROPOSITION D'UNE SUBVENTION REGIONALE SUR LA BASE D'UN MONTANT GLOBAL DE 14 300 €.

VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-018****EURO-REGION : ECHANGES AVEC CHERASCO**

Le Maire donne la parole à Madame Dao-Léna, Adjointe au Maire :

1° Euro-Région

Mme Dao-Léna rappelle que la Région PACA est incluse dans un ensemble politico géographique appelé « Euro-Région » et qui comprend :

- La Région PACA. Président Michel Vauzelle.
- La Région Ligurie. Président Claudio Burlando.
- La Région Piémonte. Présidente Mercedes Bresso.
- La Région Rhône-Alpes. Président Jean-Jacques Queyranne.
- La Région Vallée d'Aoste. Président Augusto Rollandin.

Cette Euro Région de 17,5 millions d'habitants a pour but la « détermination à mieux défendre le Sud de l'Europe au sein de l'Union Européenne ».

2° Mme Dao-léna rappelle que la commune de Villars sur Var est jumelée avec la commune de Cherasco en Piémont.

Il s'agit de mettre chaque année en exergue les liens historiques qui unissent ces deux côtés des Alpes et ce maintenant dans le nouveau contexte européen.

Un jumelage qui prend une dimension européenne.

En effet, Cherasco est maintenant jumelée avec une ville roumaine, hongroise et allemande. Ainsi, en début du mois de septembre, chaque année, les cinq communes européennes se retrouvent à Cherasco pour fêter l'Europe.

Bien sur, Villars sur Var développe par la voix de son Maire, un discours qui se veut offensif et

économique, à savoir : une Europe démocratique, une Europe socialement encadrée, une Europe de l'environnement, est absolument nécessaire.

Dans le contexte de crise financière et de crise économique, le Maire portera encore plus ce message cette année.

Villars-sur-Var et la Région PACA souhaitent une Europe plus démocratique.

Concernant l'année 2010, nous allons encore une fois approfondir nos relations avec nos amis de Cherasco :

- Réception de délégués au 1er semestre 2010
- Echanges de classes franco-italiennes et en collaboration avec l'association La Clef des Champs
- Voyages d'une délégation villaroise en Italie
- Venue du Maire de Cherasco pour mettre au point une démarche économique commune.
- Accueil d'une délégation italienne à Villars-sur-Var à laquelle sont offerts des ouvrages qui valorisent la Région PACA.

L'ensemble de ces activités s'élève pour l'année à venir 20 000 euros. La commune de Villars-sur-Var a établi le plan de financement suivant :

Dépense totale	20 000 €
Subvention demandée à la Région.....	12 000 €
Part communale.....	8 000 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION, D'APPROFONDIR LES RELATIONS AVEC LA COMMUNE DE CHERASCO ET ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS.

VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-019

AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE – OPERATION 400

Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Selon délibération 2008-133 du 28 novembre 2008, ce projet a été voté pour un montant total de dépenses à hauteur de 28 336.00 € TTC.

La maîtrise d'ouvrage ayant été confiée à la CCVA, il y a lieu de prendre en considération le plan de financement suivant :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
<u>Commune de Villars :</u>		
Reste à réaliser reporté		
- Ecriture financière		7 368.00 €
<u>Inscriptions 2010</u>		
- Honoraires		1 134.00 €
- Complément part communale		8 968.00 €
<u>CCVA, écritures d'ordre :</u>		
Reste à réaliser reporté		28 336.00 € TTC
- Subvention région	4 800.00 €	
- Part communale	7 368.00 €	
<u>Inscriptions 2010 :</u>		
- Subvention conseil général	7 200.00 €	
- Complément part communale	8 968.00 €	
- Honoraires	1 134.00 €	

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT L'AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE.

VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-020

ACCES DOMAINE DE LA SOURCE – OPERATION 405

Le Maire donne la parole à Monsieur Fernandez, Adjoint.

Celui-ci rappelle que la municipalité a souhaité mettre en place un accès au Domaine de la Source. Cet accès est indispensable pour recevoir les publics. En effet, que ce soit pour le projet actuel ou pour un autre (ex : hôtel souhaité par l'opposition), un accès sécurisé est obligatoire. Ainsi, quel que soit le projet, le coût serait identique.

Nous reportons donc ce programme sur le budget 2010 en précisant que comme prévu, il n'est pas nécessaire de procéder à un emprunt.

Si l'autorisation d'accès de voirie est donnée, le projet de valorisation du vin de Villars entrera dans une phase active.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
<u>Commune de Villars :</u>		
Reste à réaliser 2009 reporté :		
- Ecriture financière		74 400.00 €
<u>Inscriptions 2010 :</u>		
- Ecriture financière complémentaire		74 400.00 €
- Honoraires		14 352.00 €
<u>CCVA, écritures d'ordre 2010 :</u>		
- Montant des travaux		358 800.00 € TTC
- Subvention région	90 000.00 €	
- Subvention conseil général	120 000.00 €	
- Versement Communal	148 800.00 €	
- Honoraires	14 352.00 €	

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE /
~~REFUSE~~ PAR 11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS
CONCERNANT LES TRAVAUX D'ACCES AU DOMAINE DE LA SOURCE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : Messieurs Briquetti, Gherbi, Battendier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-021****CHEMIN COMMUNAL PIETONNIER DE L'AIRETTE A VILLARS SUR VAR
OPERATION 411**

Le Maire donne la parole à Monsieur Fernandez, Adjoint.

Celui-ci rappelle que le chemin de l'Airette étant effondré, une subvention a été sollicitée et obtenue auprès du Conseil Général 06 pour un montant de 4 550.00 €.

Cependant, il convient d'avertir les services départementaux 06 du transfert de maîtrise d'ouvrage de la CCVA à la commune de Villars sur Var. La commune sollicite ainsi le versement de la subvention à son compte.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / REFUSE PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION D'INFORMER LE CONSEIL GENERAL 06 DU TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA CCVA A LA COMMUNE CONCERNANT LES TRAVAUX DE SECURISATION DU CHEMIN DE L'AIRETTE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-022

**CHEMIN COMMUNAL PIETONNIER DE L'AIRETTE A VILLARS SUR VAR
PLAN DE FINANCEMENT - OPERATION 411**

Le Maire donne la parole à Monsieur Fernandez, Adjoint.

Le plan de financement de l'opération à inscrire au budget 2010 est le suivant :

Reste à réaliser 2009 reportés :

Montants des travaux..... 9 089.60 TTC
Subvention obtenue Région 2 000.00

Inscription complémentaire 2010 :

Subvention Conseil Général 4 550.00

Part communale 2 539.60 TTC

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE SECURISATION DU CHEMIN DE L'AIRETTE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-023****ENERGIE RENOUVELABLE ET ECONOMIE D'ENERGIE
ANNULATION DELIBERATION 2009-241 - OPERATION 412**Le Maire donne la parole à Monsieur Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Celui-ci rappelle que le conseil municipal avait voté un dossier « énergie renouvelable et économie d'énergie » pour le calanchon des Combes.

Cet éclairage pouvait être alimenté par le photovoltaïque.

Cependant, les financements demandés ne correspondent pas à nos attentes.

Ils s'élèvent à seulement 20 %.

C'est pourquoi il convient d'annuler la délibération n° 2009-241 du 29 mai 2009.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE /
~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION D'ANNULER LA DELIBERATION N° 2009-241
DU 29/05/2009 « ENERGIE RENOUVELABLE ET ECONOMIE D'ENERGIE 2009 ».

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-024****ECLAIRAGE PUBLIC, CALANCHON DES COMBES - OPERATION 412**Le Maire donne la parole à Monsieur Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Celui-ci indique que le conseil municipal doit délibérer sur un projet d'électrification de l'éclairage public au calanchon des Combes.

Il s'agit de demander au SDEG de procéder à une étude pour un éclairage à lanternes munies de LED (diode électroluminescente).

Monsieur DECARLIS est chargé du suivi du dossier.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION DE CONFIER AU SDEG UNE ETUDE EN VUE DE PROCEDER A L'ECLAIRAGE DU CALANCHON DES COMBES GRACE A DES LANTERNES MUNIES DE LED ET DE CONFIER LE SUIVI DE CE DOSSIER A MONSIEUR DECARLIS.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-025

PROTECTION DES FRESQUES DU MONUMENT AUX MORTS - OPERATION 416

Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Celui-ci précise qu'il s'agit de voter un complément par rapport au plan de financement prévu dans l'ancienne délibération :

Restes à réaliser 2009 reportés :

Dépenses TTC 5 673.00 €
Subvention départementale 3 320.00 €
Part communale 2 353.00 €

Inscription complémentaire 2010 :

Dépenses TTC 893.00 €
Part communale 893.00 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LES INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES AU PLAN DE FINANCEMENT INITIAL CI-DESSUS CONCERNANT LES FRESQUES DU MONUMENT AUX MORTS.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-026

RENOVATION ECLAIRAGE, PLACE ROBINI – OPERATION 417

Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Celui-ci précise qu'il s'agit de voter un complément par rapport au plan de financement prévu dans l'ancienne délibération :

Restes à réaliser 2009 reportés :

Dépenses TTC	1 400.00 €
Subvention régionale	600.00 €
Part communale	800.00 €

Inscription complémentaire 2010 :

Dépenses TTC	240.02 €
Complément de subvention obtenue ...	80.00 €
Part communale	160.02 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LES INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES AU PLAN DE FINANCEMENT INITIAL CI-DESSUS CONCERNANT LES FRESQUES DU MONUMENT AUX MORTS.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-027

JARDIN D'ENFANTS DU SAVEL – OPERATION 418

Le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel Depretz.

La subvention accordée pour ce dossier est inférieure à celle demandée. Il convient donc de modifier le plan de financement.

Nouveau plan de financement : Montant des travaux : 30 000.00 € TTC

Montant HT 25 083,60 €

Subvention régionale 8 000.00 €

Part Communale 22 000.00 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT LE JARDIN D'ENFANTS AU SAVEL.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-028

HYDRANTS – OPERATION 419

Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Celui-ci précise que ce programme devant être confié à la CCVA selon délibération 2009-212 du 27 février 2009, il y a lieu de prévoir les inscriptions complémentaires suivantes :

Restes à réaliser 2009 reportés :

Dépenses TTC	15 000.00 €
Subvention CG	9 531.00 €

Inscription complémentaire 2010 :

Commune :

Ecriture financière	5 469.00 €
Honoraires	600.00 €

Ecritures d'ordre CCVA en recette :

Part communale	5 469.00 €
Honoraires	600.00 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LES INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES CI-DESSUS CONCERNANT L'ACHAT ET LA MISE EN CONFORMITE DES HYDRANTS.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-029

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PASSIN DE LUNEL – OPERATION 420

Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Decarlis, 1^{er} Adjoint.

La subvention accordée pour ce dossier est inférieure à celle demandée. Il convient donc de modifier le plan de financement.

Nouveau plan de financement :

Montant des travaux : 1 615.00 € TTC
Montant HT : 1 350,33 €
Subvention régionale 900.00 €
Part Communale 715.00 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT LE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU BASSIN DE LUNEL.

VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-030

**REMISE EN ETAT DU CIMETIERE 1ERE TRANCHE – OPERATION 424
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2009-208 DU 27/02/2009)**

Le Maire donne la parole à Monsieur Patrick Barralis,.

La subvention prévue par la CCVA pour ce dossier est inférieure à celle qui avait été envisagée par la commune. Il convient donc de modifier le plan de financement.

Nouveau plan de financement :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
<u>Commune de Villars :</u>		
- Ecriture financière		18 055.00 €
- Honoraires		1 742.00 €
<u>CCVA, écritures d'ordre :</u>		
- Montant des travaux		43 535.00 € TTC
- Subventions	25 480.00 €	
- Versement Communal	18 055.00 €	
- Honoraires	1 742.00 €	

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT LES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CIMETIERE 1ERE TRANCHE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-031

REMISE EN ETAT DU CIMETIERE 2EME TRANCHE – OPERATION 425

Le Maire donne la parole à Monsieur Patrick Barralis.

Celui-ci rappelle que tout comme pour la première tranche, il s'agit d'effectuer la même opération sur le cimetière supérieur avec l'écoulement des eaux vers la fosse du Ciampon à prévoir en sus de ces deux tranches. La commune confie la maîtrise d'ouvrage à la CCVA.

A ce jour, nous disposons d'une évaluation qui se monte à :

Montant des travaux plateforme cimetière	45 000.00 €
Montant des travaux d'évacuation des eaux	20 000.00 €

	65 000.00 €HT
Soit	77 740.00 € TTC

Recettes

Dépenses

Commune de Villars :

- Ecriture financière	32 240.00 €
- Honoraires	3 110.00 €

CCVA, écritures d'ordre :

- Montant des travaux	77 740.00 € TTC (65000 € HT)
- Subventions	45 500.00
- Versement Communal dont TVA	32 240.00
- Honoraires	3 110.00

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE /
~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS
CONCERNANT LES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CIMETIERE 2EME TRANCHE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-032****ACHAT TERRAIN AGRICOLE – OPERATION 429**

Le Maire donne la parole à Monsieur Manuel Fernandez, Adjoint.

Le projet d'achat du terrain au quartier La Chaudanne a été abandonné l'an passé. Il convient donc d'annuler la délibération n° 2009-186 du 27/02/2009 pour un montant de 31 944.00 € TTC.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE /
~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION D'ANNULER LA DELIBERATION N° 2009-186
DU 27/02/09 CONCERNANT L'ACHAT DU TERRAIN AGRICOLE AU QUARTIER DE LA CHAUDANNE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-033

**TRAVAUX ROUTE DU CIAMPON – OPERATION 431
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2009-214 DU 27/02/2009**

Le Maire donne la parole à Monsieur Manuel Fernandez, Adjoint.

La subvention accordée pour ce dossier est inférieure à celle demandée. Il convient donc de modifier le plan de financement.

Nouveau plan de financement :

Montant des travaux	14 064.96 € TTC (restes à réaliser 2009 reportés)
Subvention régionale	2 940.00 € (déjà perçue oct.2009)
Part Communale	11 124.96 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT LES TRAVAUX ROUTE DU CIAMPON.

VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-034

CCVA MEDIATHEQUE 2EME TRANCHE – OPERATION 431

Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Celui-ci précise qu'il s'agit de voter un complément par rapport au plan de financement prévu dans l'ancienne délibération 2009.199 du 27 février 2009 :

Recettes

Dépenses

Commune de Villars :

Restes à réaliser 2009 reportés :

- Ecriture financière 2 780.62 € TTC

Inscriptions 2010 :

- Ecriture financière complémentaire 2 824.38 € TTC
- Honoraires 541.00 €

CCVA, écritures d'ordre :

Restes à réaliser 2009 reportés :

- Montant des travaux 13 418.48 € TTC
- Subvention région 7 910.00 €
- Part communale 2 780.62 €

Inscriptions 2010 :

- Complément travaux 96.52 €
- Part communale 2 824.38 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE /
~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS
CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA MEDIATHEQUE 2EME TRANCHE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-035

**REFECTION TOITURE BATIMENT COMMUNAL – OPERATION 433
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2009-228 DU 27/03/09**

Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Decarlis, 1^{er} Adjoint.

La subvention accordée pour ce dossier est inférieure à celle demandée. Il convient donc de modifier le plan de financement.

Nouveau plan de financement :

Montant des travaux	10 824.30 € TTC
Subvention régionale	4 000.00 €
Part Communale	6 824.30 €

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT LA REFECTION DE LA TOITURE D'UN BATIMENT COMMUNAL.

VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-036

RESTAURATION DE L'ORGUE – OPERATION 500

Le Maire donne la parole à Madame Dao-Léna, Adjointe.

Plan de financement budgétisé en 2010 :

Montant des travaux55 000.00 € TTC
Soit45 886.62 € HT

Subventions :

DRAC 21 800.00 €
Conseil Région..... 6 500.00 €
Conseil Général..... 10 900.00 €
Fondation du patrimoine 3 000.00 €
Part communale 12 800.00 €TTC

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE /
~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS
CONCERNANT LA RESTAURATION DE L'ORGUE.

VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-037

VOIRIE 2009 / 2010 – OPERATION 505

Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Ce dernier rappelle que la commune de Villars sur Var bénéficie d'une subvention du Conseil Général par l'intermédiaire de la CCVA dont le montant global s'élève à 90 305.00 €.

Nouveau plan de financement :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
<u>Commune de Villars :</u>		
- Ecriture financière		63 979.00 €
- Honoraires		6 171.00 €
<u>CCVA, écritures d'ordre :</u>		
- Montant des travaux		154 284.00 € TTC
- Subventions	90 305.00 €	
- Versement Communal	63 979.00 €	
- Honoraires	6 171.00 €	

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT LA VOIRIE 2009/2010.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-038

**RENOVATION D'UNE SALLE DE BAINS DANS UN BATIMENT COMMUNAL AU SAVEL
OPERATION 507**

Le Maire donne la parole à Monsieur Decarlis.

Celui-ci indique que des travaux de rénovation sont nécessaires dans une salle de bains du bâtiment communal situé au quartier Le Savel.

Le montant des travaux s'élève à 1 495.42 € TTC.

Plan de financement : Montant des travaux : 1 495.42 € TTC

Soit 1 250.35 € HT

Subvention Région : 875.25 €

Part communale : 375.10 € HT (620.17 € TTC)

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ LES TRAVAUX DE RENOVATION DE SALLE DE BAINS AU BATIMENT COMMUNAL DU SAVEL POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 495.42 €TTC.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-039

AMENAGEMENT CANAL DU SAVEL - OPERATION 508

Le Maire donne la parole à Monsieur Decarlis.

Celui-ci indique que des travaux sont nécessaires au Savel concernant l'évacuation des eaux de pluies. Il s'agit donc d'installer une grille d'évacuation.

Le montant des travaux s'élève à 2 644.35 € TTC.

Plan de financement :

Montant des travaux :..... 2 644.35 €TTC
Soit 2 211.00 € HT
Subvention Région : 1 547.70 €
Part communale : 663.30 € HT (1 096.65 € TTC)

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CANAL DU SAVEL POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 644.35 €TTC.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-040****DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT M14**

Le Maire donne la parole à Monsieur Barralis Patrick

Celui-ci précise que chaque année un certain nombre de travaux sont à réaliser en fonction d'événements imprévus comme glissement de terrain, réparation de voirie, réhabilitation de bâtiments communaux C'est pourquoi il est envisagé de voter une somme prévisionnelle permettant de répondre à ces situations imprévues.

Le maximum autorisé étant de 7.5 % des dépenses totales d'investissement, nous inscrivons la somme de 125 000 € au budget 2010 de la commune.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ L'INSCRIPTION DE DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT PREVISIONNEL DE 125 000 €.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-041

REHABILITATION MURET, CHEMIN DE LA CONDAMINE – OPERATION 509

Le Maire donne la parole à Monsieur Fernandez, 4^{ème} adjoint.

Celui-ci rappelle que les murets du chemin de la Condamine ont connu une première remise en état. Il s'agit maintenant de poursuivre cette réfection.

C'est pourquoi nous avons demandé un devis et pouvons l'accepter.

Plan de financement : Montant total TTC : 6 398.60 €
 Montant HT 5 350.00 €
 Subvention régionale 3 745.00 €
 Part communale HT 1 605.00 €
 TVA 1 048.60 €
 Part communale TTC 2 653.60 €

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT LA REHABILITATION DU MURET, CHEMIN DE LA CONDAMINE POUR UN MONTANT TOTAL DE 6 398.60 €.

VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2010-042

**ETUDE SALUBRITE, DOMAINE DE LA SOURCE – OPERATION 46
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2009-220 BIS DU 27/02/2009**

Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Domaine de la Source : Après consultation de plusieurs entrepreneurs, il est apparu que la réhabilitation de la source ne peut être envisagée pour un montant de 49 000.00 € TTC tel que prévu dans la délibération 2009.220 prise le 27 février 2009.

Il convient donc d'inscrire le plan de financement suivant :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
<u>Commune de Villars :</u>		
- Ecriture financière		24 884.00 €
- Honoraires		2 400.00 €
<u>CCVA, écritures d'ordre :</u>		
- Montant des travaux		60 000.00 € TTC
- Subvention Conseil Général	25 083.00 €	
- Subvention Agence de l'Eau	10 033.00 €	
- Versement Communal	24 884.00 €	
- Honoraires	2 400.00 €	

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT L'ETUDE SALUBRITE PUBLIQUE DU DOMAINE DE LA SOURCE.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-043****ASSAINISSEMENT DE LA GARE 2EME TRANCHE – OPERATION 51**Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice Decarlis, 1^{er} Adjoint.

Celui-ci informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'inscrire au budget 2010 le plan de financement voté le 27 février 2009 (délibération 2009-224) concernant le programme d'assainissement de la gare 2ème tranche d'un montant de 63 501.62 € TTC.

Il s'agit de donner la maîtrise d'ouvrage à la CCVA.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE / ~~REFUSE~~ PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DE LA GARE 2EME TRANCHE ET DE CONFIER LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA CCVA.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 26 février 2010

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	14	14

*L'an deux mil dix,
et le vingt six février**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2010-044****DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT M49**

Le Maire donne la parole à Monsieur Decarlis.

Celui-ci précise que chaque année un certain nombre de travaux sont à réaliser en fonction d'événements imprévus comme glissement de terrain, conduites détériorées etc

C'est pourquoi il est envisagé de voter une somme prévisionnelle permettant de répondre à ces situations.

Le maximum autorisé étant de 7.5 % des dépenses totales d'investissement, nous inscrivons la somme de 20 000 € au budget 2010 du M49.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ L'INSCRIPTION DE DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT PREVISIONNEL DE 20 000 €.

VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE